



Indus non recouvrés - Période d'application

Arrêté royal du 22 mai 2014 fixant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi-programme du 28 juin 2013 - Erratum

[MB 04.08.2014](#)

Cet erratum fixe au 1^{er} janvier 2015 au lieu du 1^{er} juillet 2014 la date à laquelle les articles 91/1, 91/2 et 106bis LGAF (articles qui traitent de l'imputation à charge de la gestion globale) cessent d'être applicables à l'égard d'indus non recouvrés.